

Flash

AST⁶⁷
Alsace Santé au Travail

Santé au travail

PUBLICATION AST67 - 3 RUE DE SARRELOUIS 67080 STRASBOURG CX - TÉL. 03 88 32 18 67 - FAX. 03 88 32 01 29 - WWW.AST67.ORG



Le Saviez-vous ?

Évaluation des risques : retranscription obligatoire depuis 2001, mais avec quel outil ?

AST67 tient à votre disposition un modèle de "Document Unique" d'évaluation des risques et ses fiches d'aide. L'employeur peut ainsi matérialiser les risques professionnels de son entreprise sur un support stable, comme l'exige le décret du 5 novembre 2001. Demandez conseil à votre médecin du travail sur la démarche d'évaluation des risques.

www.ast67.org > journal "Objectif Santé au Travail N°1"

Quel est, en fait, le rôle de votre médecin du travail ?

Le médecin du travail est un spécialiste en santé au travail de niveau Bac + 10. Il intervient en tant que conseiller de l'ensemble des interlocuteurs de l'entreprise, dirigeants, salariés, élus du personnel, branches professionnelles... L'activité de conseil se traduit d'une part dans son action sur le milieu du travail, par des visites d'entreprises, des études de postes et propositions d'améliorations... d'autre part, dans son activité au cabinet médical qui comprend des entretiens médico-professionnels et des examens cliniques. La mission réglementaire du médecin du travail est bien d'éviter ainsi toute altération de la santé des salariés du fait de leur travail. Dans ce cadre, il est tenu au double respect du secret médical et du secret de fabrication.



Événement !

Forum "TMS" en Octobre

Venez faire le point sur les Troubles Musculo-Squelettiques - TMS : rendez-vous le 3 octobre 2006, au Centre de Congrès et Séminaires "Le Bischenberg" à Bischoffsheim, avec deux sessions au choix, le matin ou l'après-midi.

Au menu : des interventions et échanges d'expériences avec des experts et représentants d'entreprises, ainsi qu'une exposition de matériels de prévention. Invitation à suivre...

www.ast67.org > Forum TMS



Le Chiffre

75 % des maladies professionnelles reconnues en Alsace sont des TMS !



En Savoir +

- > **Consultez votre médecin du travail – spécialiste en santé au travail**
- > **Téléchargez le journal "Objectif Santé au Travail" signé AST67 sur notre site Internet**
- > **Découvrez les dossiers, conseils et informations de prévention sur Internet : www.ast67.org**